

Département

BAS-RHIN

COMMUNE DE KILSTETT

Arrondissement

HAGUENAU WISSEMBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Sous la présidence de Monsieur Olivier MEYER,
Maire**



SEANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2026

Nombre de conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 23

Conseillers présents ou représentés : 23

Convocation du 2 juin 2026

Les Adjoints au Maire : Simone BAUER, Alain KISTNER, Audrey KRIEGER, Jean-Philippe LIENHARD, Esther GREINER, Olivier SIEGEL

Les membres du Conseil Municipal : Christine ZINCK, Francis ADAM, Evelyne SCHMITTER, Julien MORITZ, Nathalie MOURER, Sébastien JUNG, Emelyne-Anne BRAME, Damien DONNOT, François LEGROS, Benoît ROMILLY, Sylvie MATHIS

Absents excusés :

Clara CANCEMI donne procuration à Evelyne SCHMITTER

Emeline KRATZ donne procuration à Sylvie MATHIS

Cathie MANTZ donne procuration à Esther GREINER

Raphaël FAUVELLE

Hervé OTTO donne procuration à Simone BAUER

26/59 EXONERATION DES DROITS DE PLACE LORS DU MESSTI 2026

Tous les ans, à la fin du mois de juillet, Kilstett organise son traditionnel messti. La fréquentation n'est pas suffisante pour permettre aux forains de se dégager un bénéfice.

Le montant des droits de place a été fixé par délibération n° 26_23 du 3 mars 2026. Le montant de la redevance est fonction de l'attraction (grand manège, petit manège, stand) et de la durée de location.

M le Maire propose aux membres du Conseil municipal l'exonération des droits de places pour les commerçants présents lors de cet évènement.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-21 et L2122-2

Vu l'article L2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques

Vu la délibération du Conseil Municipal n°26_23 du 3 mars 2026

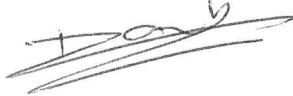
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE** de l'exonération du paiement de la redevance d'occupation du domaine public due par les forains lors du messti 2026.

Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance,

Damien DONNT



Pour extrait certifié conforme.

A Kilstett, le 9 juin 2026

Le Maire,

Olivier MEYER

